

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

**Compte-rendu affiché le : 3 juillet 2017**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 4 juillet 2017**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2017**

**N° 17-07-04**

**OBJET :**  
**Création d'un poste**  
**d'agent administratif à**  
**l'accueil de la mairie dans**  
**le cadre d'un dispositif**  
**« Contrat**  
**d'Accompagnement dans**  
**l'Emploi »**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour**  
**de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Catherine MAREY à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis LEMERCIER – Daniel DUCROS à Geneviève NIGAY.

**Membre excusé :**

Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17\_07\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 03/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE  
DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF « CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS  
L'EMPLOI »**

Madame Joëlle VILLEMAGNE expose que, dans le cadre du dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi, il est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Il vous est proposé donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention avec le Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, voire au-delà suivant dérogations, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent administratif affecté à l'accueil de la mairie, dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, voire au-delà si les conditions de dérogation sont remplies, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170630-17\_07\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Publication : 03/07/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 4 juillet 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.